

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU  
Xavier REBEL  
Karine BERNARD  
Samuel LE MELLAY  
David RENO  
Emmanuelle MÉREL  
Commissaires aux Comptes  
Associés

## **ASSOCIATION « LES CAPUCINS »**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## **ASSOCIATION « LES CAPUCINS »**

Association Loi 1901

11 boulevard Jean Sauvage  
CS 40329  
49103 ANGERS CEDEX 02

[www.sorex.pro](http://www.sorex.pro)

ANGERS :  
3, rue Fernand-Forest  
BP 70814  
49009 ANGERS cedex 01  
Tél. 02 41 68 66 11  
E-mail : [sorex.angers@sorex.pro](mailto:sorex.angers@sorex.pro)

CHOLET :  
Bâtiment «Le Sémaphore»  
16, boulevard Faïdherbe  
BP 11964  
49319 CHOLET cedex  
Tél. 02 41 65 84 55  
E-mail : [sorex.cholet@sorex.pro](mailto:sorex.cholet@sorex.pro)

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € - RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers  
SIRET 063 200 877 00072 - APE 6920Z - TVA FR41063200877

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale,

### **1. Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES CAPUCINS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **2. Fondement de l'opinion**

---

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance de produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4. Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

#### **5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

---

##### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 13 juin 2024

**SAS SOREX**  
Commissaire aux Comptes



**David RENO**  
Commissaire aux Comptes Associé  
Mandataire Social

---

## ÉTATS FINANCIERS

## ANNEXES

2023

BILAN - ACTIF				
Désignation de l'entreprise: LES CAPUCINS CONSOLIDE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12		
Adresse de l'entreprise : B.P. 40329 49103 ANGERS CEDEX 02		Duré de l'exercice précédent* : 12		
Numéro de SIRET* : 3225050090017		Code APE:		Néant : *
ACTIF	Brut 2023	Amort. et dépréciations 2023	Net 2023	Net 2022
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Conc., brev., lic., marq., proc. logic., droits et valeurs sim	551 048	421 341	129 707	75 351
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains				
Constructions	28 831 952	13 804 207	15 027 745	16 173 082
Install. tech., mat. et out. industriels	12 971 784	8 070 742	4 901 042	4 454 395
Autres	3 022 605	2 439 254	583 351	653 557
Immobilisations corporelles en cours	987 318		987 318	516 849
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2) :</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	290 792		290 792	435 588
<b>Total I</b>	<b>46 655 499</b>	<b>24 735 545</b>	<b>21 919 954</b>	<b>22 308 821</b>
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>				
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	402 761		402 761	361 027
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<b>Créances (3) :</b>				
Créances clients et comptes rattachés	3 282 506	50 024	3 232 482	2 877 186
Autres	1 306 074		1 306 074	1 456 572
<b>Capital souscrit - appelé, non versé</b>				
<b>Valeurs mobilières de placement :</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instrument de trésorerie</b>				
Disponibilités	13 342 827		13 342 827	12 065 723
Charges constatées d'avance (3)	72 799		72 799	11 517
<b>Total II</b>	<b>18 406 967</b>	<b>50 024</b>	<b>18 356 944</b>	<b>16 772 025</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecart de conversion Actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV + V )</b>	<b>65 062 466</b>	<b>24 785 568</b>	<b>40 276 898</b>	<b>39 080 846</b>
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an (brut)				

<b>BILAN -PASSIF (avant répartition)</b>		
Désignation de l'entreprise: LES CAPUCINS CONSOLIDE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : B.P. 40329 49103 ANGERS CEDEX 02		Durée de l'exercice précédent* : 12
Numéro de SIRET* : 3225050090017		Code APE: Néant : *
PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital [dont versé .....]		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	4 076 871	4 076 871
Report à nouveau	294 246	-275 988
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>147 984</b>	<b>570 235</b>
Subventions d'investissement	571 294	459 012
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>5 090 395</b>	<b>4 830 130</b>
<b>PROVISIONS pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	37 740	
Provisions pour charges	18 772 208	18 173 899
<b>TOTAL II</b>	<b>18 809 949</b>	<b>18 173 899</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 741 263	7 485 485
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 697 560	1 646 256
Dettes fiscales et sociales	6 397 139	6 268 213
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	512 806	664 263
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	27 786	12 600
<b>TOTAL III</b>	<b>16 376 554</b>	<b>16 076 818</b>
<b>Ecart de conversion Passif (IV)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>40 276 898</b>	<b>39 080 846</b>
(1) Dont à plus d'un an	Dont à moins d'un an	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMpte DE RESULTAT (en liste)		
Désignation de l'entreprise: LES CAPUCINS CONSOLIDE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : B.P. 40329 49103 ANGERS CEDEX 02		Durée de l'exercice précédent* : 12
Numéro de SIRET* : 3225050090017		Code APE: Néant : *
CONSOLIDE	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	4 847 760	4 565 716
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>4 847 760</b>	<b>4 565 716</b>
dont à l'exportation : ...		
Production stockée		
Production immobilisée	33 280 285	32 517 589
Subventions d'exploitation	832 488	460 187
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	385 755	343 850
Autres produits	175 299	226 641
<b>Total I</b>	<b>39 521 587</b>	<b>38 113 984</b>
<b>Charges d'exploitation :</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 142 518	2 837 447
Variation de stock	-41 734	-80 624
Autres achats et charges externes	5 866 143	4 352 263
Impôts, taxes et versements assimilés	1 915 472	2 178 420
Salaires et traitements	16 331 067	15 782 495
Charges sociales	6 478 628	6 733 705
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 119 789	2 011 212
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	20 275	12 681
Dotations aux provisions	402 400	1 066 579
Autres charges	185 775	155 682
<b>Total II</b>	<b>36 420 333</b>	<b>35 049 860</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>3 101 254</b>	<b>3 064 125</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :</b>		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV	2 258 613	2 178 018
<b>Produits financiers :</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	80 779	14 871
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total V</b>	<b>80 779</b>	<b>14 871</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	218 634	238 790
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total VI</b>	<b>218 634</b>	<b>238 790</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>-137 855</b>	<b>-223 919</b>

COMPTES DE RESULTAT suite (en liste)		
Designation de l'entreprise: LES CAPUCINS CONSOLIDE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois: 12
Adresse de l'entreprise : B.P. 40329 49103 ANGERS CEDEX 02		Durée de l'exercice précédent*: 12
Numéro de SIRET* : 3225050090017		Code APE: Néant : *
CONSOLIDE	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts ( I - II + III - IV + V - VI )</b>	<b>704 786</b>	<b>662 187</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion	5 678	
Sur opérations en capital	129 969	118 462
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
<b>Total VII</b>	<b>135 647</b>	<b>118 462</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	461	
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges	672 601	207 116
<b>Total VIII</b>	<b>673 063</b>	<b>207 116</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>-537 416</b>	<b>-88 654</b>
<b>Participation des salariés aux résultats ( IX )</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices ( X )</b>	<b>19 386</b>	<b>3 298</b>
<b>Total des produits ( I + III + V + VII )</b>	<b>39 738 013</b>	<b>38 247 317</b>
<b>Total des charges ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>39 590 029</b>	<b>37 677 082</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>147 984</b>	<b>570 235</b>

IMMOBILISATIONS				
Désignation de l'entreprise: LES CAPUCINS CONSOLIDE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12		
Adresse de l'entreprise : B.P. 40329 49103 ANGERS CEDEX 02		Duré de l'exercice précédent* : 12		
Numéro de SIRET* : 3225050090017		Code APE:		Néant : *
CAPUCINS CONSOLIDE	Valeur Brute Début d'Exercice 2023	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Valeur Brute Fin d'Exercice 2023
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	652 265	108 846	210 063	551 048
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Total Immobilisations incorporelles (I) :</b>	<b>652 265</b>	<b>108 846</b>	<b>210 063</b>	<b>551 048</b>
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui	28 831 952			28 831 952
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 787 577	1 246 117	61 910	12 971 784
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agencements, aménagements divers	3 156 561	110 274	244 230	3 022 605
Matériel de transport	107 700			107 700
Matériel de bureau et matériel informatique	1 298 442	82 348	234 658	1 146 131
Mobilier	1 750 419	27 927	9 572	1 768 774
Cheptel				
Emballages récupérables				
<b>Total Immobilisations corporelles (II) :</b>	<b>43 776 090</b>	<b>1 356 391</b>	<b>306 141</b>	<b>44 826 341</b>
<b>Immobilisations mises en concession (III) :</b>				
<b>Immobilisations en cours :</b>				
Immobilisations corporelles en cours	516 849	1 543 227	1 072 758	987 318
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles				
<b>Total Immobilisations en cours (IV) :</b>	<b>516 849</b>	<b>1 543 227</b>	<b>1 072 758</b>	<b>987 318</b>
<b>Entreprises liées - Parts et créances (V) :</b>				
<b>Participations et créances rattachées à des participations :</b>				
Titres de participation				
Autres formes de participation				
Créances rattachées à des participations				
<b>Total Participations et créances rattachées à des participations (VI) :</b>				
<b>Autres immobilisations financières :</b>				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activ. de portef. (droit de propriété)				
Titres immobilisés (droit de créance)				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés	435 588		144 796	290 792
Autres créances immobilisées				
Actions propres ou parts propres				
Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés				
<b>Total Autres immobilisations financières (VII) :</b>	<b>435 588</b>		<b>144 796</b>	<b>290 792</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)</b>	<b>45 380 792</b>	<b>3 008 464</b>	<b>1 733 757</b>	<b>46 655 499</b>

AMORTISSEMENT				
Désignation de l'entreprise: LES CAPUCINS CONSOLIDE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois: 12		
Adresse de l'entreprise : B.P. 40329 49103 ANGERS CEDEX 02		Duré de l'exercice précédent*: 12		
Numéro de SIRET* : 3225050090017		Code APE: Néant : *		
CAPUCINS CONSOLIDE	valeur brute Début d'Exercice 2023	Augmentations 2023	Diminutions 2023	valeur brute Fin d'Exercice 2023
<b>Amortissements des Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	576 915	58 149	213 722	421 341
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Comptes "Immobilisations incorporelles" non prévus dans le plan comptable				
<b>Total Amortissements Immobilisations incorporelles (I) :</b>	<b>576 915</b>	<b>58 149</b>	<b>213 722</b>	<b>421 341</b>
<b>Amortissements des Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains de gisement				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui	12 658 870	1 145 337		13 804 207
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 333 182	764 098	26 538	8 070 742
Autres immobilisations corporelles :	2 503 004	167 552	231 302	2 439 254
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	97 996	2 763		100 759
Matériel de bureau et matériel informatique	798 445	137 237	224 458	711 224
Mobilier	1 606 563	27 553	6 844	1 627 271
Cheptel				
Emballages récupérables				
Comptes "Immobilisations corporelles" non prévus dans le plan comptable				
<b>Total Amortissements Immobilisations corporelles (II) :</b>	<b>22 495 056</b>	<b>2 076 987</b>	<b>257 840</b>	<b>24 314 204</b>
<b>Amortissements Immobilisations mises en concession (III) :</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>23 071 971</b>	<b>2 135 136</b>	<b>471 562</b>	<b>24 735 545</b>

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN				
Désignation de l'entreprise: LES CAPUCINS CONSOLIDE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12		
Adresse de l'entreprise : B.P. 40329 49103 ANGERS CEDEX 02		Duré de l'exercice précédent* : 12		
Numéro de SIRET* : 3225050090017		Code APE:		Néant : *
CAPUCINS CONSOLIDE	Montants 2022	Dotations de l'Exercice 2023	Reprises de l'Exercice 2023	Montants 2023
<b>Provisions Réglementées</b>				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	0	0	0	0
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations	0	0	0	0
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)	0	0	0	0
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)	0	0	0	0
145 - Amortissements Dérogatoires	0	0	0	0
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)	0	0	0	0
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)	0	0	0	0
148 - Autres provisions réglementées	0	0	0	0
<b>Provisions pour Risques et Charges</b>				
151 - Provisions pour Risques	0	37 740	0	37 740
15100000 Provisions pour risques	0	21 500	0	21 500
15181000 Autres provisions pour risques	0	16 240	0	16 240
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)	0	0	0	0
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)	2 495 906	2 320 008	2 495 906	2 320 008
15300000 Provisions pour retraite	2 495 906	2 320 008	2 495 906	2 320 008
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)	0	0	0	0
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)	0	0	0	0
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)	0	0	0	0
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices	12 512 632	540 557	376 737	12 676 452
15721000 Provisions pour immeuble	6 357 164	436 238	376 737	6 416 665
15722000 Provisions hôpital 2007	3 510 890	60 875	0	3 571 765
15725000 Provisions pour dépenses hôtelières	1 387 641	43 444	0	1 431 085
15782400 Provisions pour charges pédiatrie	1 256 937	0	0	1 256 937
158 - Autres Provisions pour Charges	3 165 361	728 049	117 662	3 775 748
15800000 Autres provisions pour charges	3 165 361	728 049	117 662	3 775 748
<b>Dépréciations</b>				
29 - Dépréciation des Immobilisations	0	0	0	0
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours	0	0	0	0
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	38 767	20 275	9 018	50 024
49100000 Dépréciation des comptes de redevabl	38 767	20 275	9 018	50 024
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 212 665</b>	<b>3 646 630</b>	<b>2 999 323</b>	<b>18 859 972</b>

<b>ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	
Designation de l'entreprise: LES CAPUCINS CONSOLIDE	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : B.P. 40329 49103 ANGERS CEDEX 02	Durée de l'exercice précédent* : 12
Numéro de SIRET* : 3225050090017	Code APE: Néant : *
CAPUCINS CONSOLIDE	Montant brut 2023
<b>CREANCES (a)</b>	
Créances de l'actif immobilisé :	
Créances rattachées à des participations(25-26)	
Prêts (274)	
Autres immobilisations financières (271 à 273, etc)	290 792
Créances de l'actif circulant :	
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	3 282 506
Autres créances clients (4096,4097, etc)	1 302 603
Personnel et comptes rattachés (421,)	3 472
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf )	
Autres	
Charges constatées d'avance (486)	72 799
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>4 952 171</b>
<b>DETTES (b)</b>	
Emprunts obligataires convertibles (161)	
Autres emprunts obligataires (163)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164)	7 741 263
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	
Personnel et comptes rattachés (421,)	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf )	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	
Produits constatés d'avance (487)	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>16 378 091</b>

## **ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

### **Exercice clos le 31 décembre 2023**

Formant un ensemble indissociable, le bilan, les comptes de résultat et l'annexe sont les documents de présentation des comptes annuels.

- . Le bilan décrit séparément les éléments actifs et passifs de l'établissement classés par ordre de liquidité croissante ; c'est une vision à un moment donné du patrimoine de l'Association.
- . Le compte de résultat récapitule les charges et produits de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et provisions, l'excédent ou le déficit comptable.
- . L'annexe complète et commente les informations chiffrées données par le bilan et le compte de résultat.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

En raison de l'application du règlement comptable de l'ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 et du règlement 2019-04 du 8 novembre 2019 (médico-social), les différentes provisions provenant des financements dédiés ont été mis en fonds dédiés dont le montant s'élève à 3 775 748.03 € au 31.12.2023.

Les autres dispositions comptables réglementaires et les règles de gestion de l'EPRD SSR, et les activités SLD et EHPAD ont été maintenues. Il en est de même pour la séparation des investissements (travaux), emprunts et placements concernant ces secteurs pour lesquels la répartition est faite proportionnellement au nombre de lits suite à la nouvelle présentation comptable.

Le Centre a continué à appliquer les règles comptables déjà en vigueur au sein de l'association.

En 2023, les investissements majeurs sont la rénovation de l'aile 2 C (936 473.15€) et le passage en production de l'outil de gestion de temps Chronotime (72 156€).

Les immobilisations en cours au 31.12.2023 représentent un montant de 987 317.87€ €, composées principalement de la construction de la nouvelle salle de sport, et des premiers honoraires pour la rénovation des 3 ailes 2 E, 5 B et 5 C.

Le montant total investi en 2023 (dont immobilisations en cours) est de 3 008 464.30 €.

Conformément aux prévisions budgétaires, l'effort d'investissement s'est concentré sur les services de soins, les plateaux de rééducation, les services logistiques, et le réaménagement.

Le centre a également investi pour son système d'information avec le renouvellement du parc informatique (ordinateurs portables, écrans, imprimantes, serveurs...) et a continué en particulier sur la sécurisation du système d'information afin d'assurer un niveau d'équipement conforme aux enjeux du PGSSI (Plan Global de Sécurisation du Système d'Information).

En ce qui concerne les immobilisations financières, on observe une diminution au titre de l'article 50 (contrat de soutien à l'investissement) d'un montant de 144 796 €.

Profitant d'un taux d'emprunt avantageux avant la hausse de fin 2022, un nouvel emprunt de 1 500 000 € a été contracté pour financer la moitié du plan de rénovation des ailes des trois prochaines années. Sur 2022, l'association a débloqué 150 000€ concernant cet emprunt, et sur 2023, les 1 350 000€ restants.

L'établissement a poursuivi les remboursements des emprunts conformément aux échéanciers.

Les produits financiers représentent : 80 779 € en 2023 et pour rappel 14 870 € en 2022, en raison de :

- Augmentation du taux d'intérêt pour le Compte sur Livret du Crédit agricole de 0.05% à 0.50% au 01/08/2022, l'effet se répercutant significativement en 2023 pour une année pleine. + 33 874€
- Ouverture de 10 CAT pour 1 000 000€ avec la Société Générale en 07/2023, revenus VMP 2023 : +16 452 €
- Ouverture d'un CSL pour 1 000 000€ avec la Société Générale en 07/2023, intérêts 2023 : +12 346 €

Concernant la taxe d'habitation, une reprise de provision concernant 2022 (99 594€) et 2021 (97 165€) a été effectuée. En effet suite à la parution de l'article 16 de la loi de finance (LF 2020) instaurant la fin de la TH et suite à la réception d'un courrier des impôts du 21/12/2021 les Capucins ne sont plus redevables de la taxe d'habitation depuis 2021. Une charge à payer avait été constatée par prudence en 2022.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'Association LES CAPUCINS association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, respecte les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables applicables au jour de l'arrêté des comptes.

En application du décret 2003-1010 du 22 octobre 2003, relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements sociaux et médico-sociaux, il est établi :

- un bilan consolidé pour l'ensemble des activités des CAPUCINS
- un compte de résultat consolidé pour l'ensemble des activités des CAPUCINS

La notion de « consolidé » regroupe le SSR et les activités SLD et EHPAD.

Par courrier adressé le 23 août 2013, la direction a interrogé l'ARS afin de mettre en adéquation les dispositions comptables réglementaires et les règles de gestion de l'EPRD SSR, et les activités SLD et EHPAD. La Direction de l'ARS a émis une décision sur la séparation des activités de gérontologie à partir du 01.01.2019. Il a été procédé à la séparation des investissements (travaux), emprunts et placements concernant ces secteurs proportionnellement au nombre de lits suite à la nouvelle présentation comptable.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements comptables de l'ANC n°2018-06 et 2019-04 (médico-social).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

**Image fidèle**  
**Comparabilité et permanence des méthodes**  
**Continuité d'activité**  
**Indépendance des exercices**  
**Prudence**  
**Régularité et sincérité**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes.

## **NOTES SUR LE BILAN**

### **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les règles comptables relatives aux actifs et amortissements par composants issus des règlements CRC 2000-10 et 2004-06 s'appliquent de manière obligatoire aux exercices ouverts depuis 2005. La mise en œuvre de ces nouvelles obligations entraîne une modification importante de la dotation aux amortissements et des plans pluriannuels de financement en cours.

Les dispositions comptables édictées dans l'avis n°2007-05 du 04 mai 2007 ont été mises en place, et le centre des CAPUCINS a opté pour des durées d'amortissement propres à chaque composant. De ce fait, la dotation aux amortissements du nouveau plateau technique a été comptabilisée selon cette méthode et amène à retraiter le résultat comptable.

En application du décret 92.776 du 31.07.1992, l'ensemble des achats de matières et fournitures des deux budgets est enregistré au débit des comptes 602 du compte de résultat SSR. Les consommations du compte de résultat SLD EHPAD font l'objet d'une écriture au débit du compte 602 par le crédit du compte de compensation.

La convention liant les CAPUCINS et la CARSAT a défini les obligations du Centre dans le domaine de l'entretien « en bon père de famille » du bâtiment. Les travaux engagés à ce titre sont comptabilisés en dépenses de fonctionnement ou investissements et financés par la provision pour travaux constituée annuellement.

Des précisions ont été apportées concernant la procédure d'immobilisation des acquisitions. Il a été arrêté les points suivants :

- Seules les acquisitions supérieures à 500 € HT pourront être immobilisées
- Les acquisitions composées de plusieurs éléments ne sont immobilisées que d'un seul tenant. Les éventuelles pièces de rechange seront comptabilisées en charge.

### Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisations. Les amortissements sont calculés exclusivement de manière linéaire au *prorata temporis* de l'année d'acquisition.

Les durées ainsi appliquées sont les suivantes :

Logiciels et fonds documentaires	3 à 5 ans
Constructions	7 à 50 ans
Installations et agencements divers	5 à 20 ans
Matériel de transport	5 à 10 ans
Système d'information	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	1 à 10 ans
Matériel médical	1 à 10 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

### Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks

Les stocks correspondent à des matières premières et fournitures non consommées à la date de la clôture. Ils sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition et par mesure de simplification, il est retenu le prix d'achat connu.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

### Fonds propres

Les fonds propres comprennent les réserves statutaires et contractuelles, le report à nouveau, le résultat de l'exercice et des subventions d'investissement et les fonds dédiés liés au secteur médico-social.

### Réserves statutaires et contractuelles

Les subventions d'investissement non renouvelables antérieurement enregistrées en fonds associatifs totalisent 1 905 832,60€.

### Report à nouveau

Il est constitué des résultats (excédents ou déficits) cumulés de l'Association. Au 31 décembre 2023, ils représentent un solde créditeur de 294 246 € et les variations répendent aux différentes affectations de résultat décidées par le financeur.

### Résultat de l'exercice

Le résultat comptable de l'exercice est un excédent de 147 984 €. Il doit être retraité conformément à la réglementation afin de déterminer le résultat budgétaire à affecter. A l'issue de ce retraitement, la gestion de l'exercice 2023 dégage un excédent de 255 591 €.

### Subventions d'investissement

Elles correspondent aux montants reçus pour la réalisation de projets d'investissements. Pour l'année 2023, les subventions sont reprises proportionnellement aux amortissements pratiqués pour ces investissements.

De manière synthétique, les fonds propres varient de la manière suivante :

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Subventions d'investissement non renouvelables	1 905 832.60 €			1 905 832.60 €
Autres réserves investissements.	1 398 477.90 €			1 398 477.90 €
Excédents affectés à l'investissement	710 512.88 €			710 512.88 €
Réserve de compensation.	62 047.91 €			62 047.91 €
<b>Réserves statutaires ou contractuelles</b>	<b>3 251 251.77 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 251 251.77€</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>- 275 988.35 €</b>	<b>805 905 €</b>	<b>- 235 670 €</b>	<b>294 246 €</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>459 011.85 €</b>	<b>112 281.89€</b>		<b>571.293.74 €</b>

### Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite qui provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers. L'ensemble des risques et charges ont été inscrits en provisions à hauteur des engagements probables à la clôture de l'exercice.

Provision pour risques et charges	
Provisions pour retraite concernant l'ensemble du personnel permanent présent à la clôture de l'exercice	2 320 008.35 €
Provisions pour immeuble permettant un renouvellement de l'actif immobilier	6 416 665.23 €
Provisions sur divers projets : Hôpital 2007, dépenses hôtelières et service pédiatrique.	6 259 786.70 €
<b>Total</b>	<b>14 996 460.28 €</b>

### Fonds dédiés

Les financements reçus au titre de projets définis ont été provisionnés, et reclassés en fonds dédiés. La liste de ces fonds dédiés est détaillée ci-après :

#### Détails des fonds dédiés au 31 12 2023

SSR	Initial	dotations	reprise	final
fonds dédiés dca	71 265,67	-	-	71 265,67
Fonds dédiés via trajectoire 2018	37 977,09			37 977,09
la tremblaye	62 661,00			62 661,00
le chillon	319 999,66	-	26 667,00	293 332,66
Fonds dédiés EAAR	121 678,46	64 216,00	-	185 894,46
Fonds dédiés La Mars 2018 (MAPES)	5 779,10	-	-	5 779,10
prestations informatiques	226 757,00	-	10 200,00	216 557,00
Fonds dédiés accessibilité ascenseur	9 156,00			9 156,00
Fonds dédiés redevance permis construire	10 160,00			10 160,00
fonds dédiés hôpital de jour adulte	1 081 269,00	44 544,00	-	1 125 813,00
Fonds dédiés TCA	-	160 000,00	-	160 000,00
Fonds dédiés art 80 transports sanitaires	182 389,00	110 237,00	-	292 626,00
fonds dédiés emae	109 780,00	-	16 579,00	93 201,00
Fonds dédiés opérations de modernisations	17 100,00	-	-	17 100,00
Fond dédié Ségur	-	24 171,05	-	24 171,05
<b>Total</b>	<b>2 255 971,98</b>	<b>403 168,05</b>	<b>53 446,00</b>	<b>2 605 694,03</b>

SLD	final	dotations	reprise	final
crédits formation 2017	450 000,00			450 000,00
Reliquat ségur 2023	-	64 266,00		64 266,00
Reliquat revalo point 2023	-	24 915,00		24 915,00
Mesure de rattrapage dotation médiane au lit 2023	-	171 484,00		171 484,00

EHPAD	final	dotations	reprise	final
Prov renouvellement EHPAD	449 397,00			449 397,00
Prime COVID Segur 2020	9 992,00			9 992,00

<b>montant total fonds dédiés</b>	<b>3 165 360,98</b>	<b>663 833,05</b>	<b>53 446,00</b>	<b>3 775 748,03</b>
-----------------------------------	---------------------	-------------------	------------------	---------------------

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont évalués à 36 849 161 € au titre de 2023 et correspondent aux éléments suivants :

Ventilation des produits d'exploitation	
Prestations de service	20 802 €
Produits des activités annexes	2 154 532 €
<b>Ventes et prestations de services, produits des activités annexes</b>	<b>2 175 334 €</b>
Fonds d'intervention Régional	314 700 €
Autres subventions et participation	517 788 €
<b>Subvention d'exploitation</b>	<b>832 488 €</b>
<b>Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges</b>	<b>385 755 €</b>
Dot. annuelle de financement	31 424 097 €
Forfait journalier	664 960 €
Tarif dépendance	1 161 117 €
Tarif journalier SLD	30 111 €
Autres remboursements de frais	21 166 €
Remboursement Promofaf FPC	149 321 €
Produits divers de gestion courante	4812 €
<b>Autres produits</b>	<b>33 455 584 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 849 161 €</b>
Prestations des budgets annexes (EHPAD, SLD, DCA, EAAR, MARS)	2 532 122 €

Les produits d'exploitation indiqués dans le compte de résultat n'incluent pas les prestations de budgets annexes, présentés en déduction des charges.

### Crédit d'impôt sur la Taxe sur les Salaires

Le CITS (Crédit d'impôt sur la Taxe sur les Salaires) ce chiffre à la fin de l'exercice 2023 à 76 732.56 €. Ce solde sera repris sur les exercices à venir en fonction du montant notifié par l'ARS à ce titre.

### Impôts sur les sociétés

Les produits financiers des comptes à terme et les impôts de 2023 ont été comptabilisés sur l'exercice.

Impôts sur les sociétés 2023 : 19 386€.

## AUTRES INFORMATIONS

### Engagements de retraite

Les engagements de retraite à la date de clôture de l'exercice ont été évalués à 2 320 008.35€. Ils sont comptabilisés au passif de l'association et font l'objet d'une mise à jour annuelle afin d'ajuster ces engagements.

Engagements provisionnés au 31/12/2022	Engagements provisionnés au 31/12/2023	Reprise de l'exercice
<b>2 495 905.96 €</b>	<b>2 320 008.35 €</b>	<b>175 897.61 €</b>

L'engagement calculé tient compte des paramètres suivants :

- L'ancienneté actuelle, l'ancienneté au terme de la carrière du salarié s'il reste dans l'association jusqu'à son départ à la retraite
- Le Taux d'actualisation financière : 1.81% (calculé sur la base du taux iBoxx).
- La Probabilité de survie : autrement appelé taux de mortalité, il indique le pourcentage de survie à 65 ans et varie selon le sexe et l'âge du salarié (INSEE).
- La probabilité de présence (ou turnover) : La probabilité de présence est calculée sur la base d'un taux de turnover calculé de la sorte : nombre de démissions sur effectif de l'année

Cela permet d'identifier par tranche d'âge un taux de rotation et par différence, un taux de présence :

Tranche d'âge	Taux de rotation	Taux de présence
0-24 ans	14,55%	85,45%
25-29 ans	9,07%	90,93%
30-34 ans	8,75%	91,25%
35-39 ans	7,11%	92,89%
40-44 ans	5,81%	94,19%
45-49 ans	4,73%	95,27%
50-54 ans	3,10%	96,90%
55-59 ans	2,15%	97,85%
+ 60 ans	0,51%	99,49%

La probabilité de présence est l'actualisation de ce taux en fonction de l'âge sur toute la durée restant à travailler au salarié jusqu'à son départ à la retraite.

Un indice de progression des salaires de 1.66% par an issu d'un calcul sur l'année 2023.

Enfin, le taux de charges est estimé à 53,31% pour l'année.

**Honoraires du commissaire aux comptes**

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes annuels, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, de ceux facturés aux titres des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC).

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 est d'un montant de 12 300 € TTC.

**Subventions d'investissements**

A la demande du financeur (médico-social), les subventions d'investissements ont été comptabilisées séparément dans les fonds propres et non plus en « Réserves statutaires ou contractuelles ».

Sur l'exercice 2023, la disposition sur le traitement des subventions devant être réalisé dans le cadre du nouveau règlement comptable ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 a été appliquée.

**Garanties données ou reçues**

Les dettes garanties par des sûretés réelles au 31 décembre 2023 :

- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 7 741 263 €
- Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 1 697 560 €
- Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 6 397 139 €

## **ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

### **Exercice clos le 31 décembre 2023**

Formant un ensemble indissociable, le bilan, les comptes de résultat et l'annexe sont les documents de présentation des comptes annuels.

- . Le bilan décrit séparément les éléments actifs et passifs de l'établissement classés par ordre de liquidité croissante ; c'est une vision à un moment donné du patrimoine de l'Association.
- . Le compte de résultat récapitule les charges et produits de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et provisions, l'excédent ou le déficit comptable.
- . L'annexe complète et commente les informations chiffrées données par le bilan et le compte de résultat.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

---

En raison de l'application du règlement comptable de l'ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 et du règlement 2019-04 du 8 novembre 2019 (médico-social), les différentes provisions provenant des financements dédiés ont été mis en fonds dédiés dont le montant s'élève à 3 775 748.03 € au 31 12 2023.

Les autres dispositions comptables réglementaires et les règles de gestion de l'EPRD SSR, et les activités SLD et EHPAD ont été maintenues. Il en est de même pour la séparation des investissements (travaux), emprunts et placements concernant ces secteurs pour lesquels la répartition est faite proportionnellement au nombre de lits suite à la nouvelle présentation comptable.

Le Centre a continué à appliquer les règles comptables déjà en vigueur au sein de l'association.

En 2023, les investissements majeurs sont la rénovation de l'aile 2 C (936 473.15€) et le passage en production de l'outil de gestion de temps Chronotime (72 156€).

Les immobilisations en cours au 31.12.2023 représentent un montant de 987 317.87€ €, composées principalement de la construction de la nouvelle salle de sport, et des premiers honoraires pour la rénovation des 3 ailes 2 E, 5 B et 5 C.

Le montant total investi en 2023 (dont immobilisations en cours) est de 3 008 464.30 €.

Conformément aux prévisions budgétaires, l'effort d'investissement s'est concentré sur les services de soins, les plateaux de rééducation, les services logistiques, et le réaménagement.

Le centre a également investi pour son système d'information avec le renouvellement du parc informatique (ordinateurs portables, écrans, imprimantes, serveurs...) et a continué en particulier sur la sécurisation du système d'information afin d'assurer un niveau d'équipement conforme aux enjeux du PGSSI (Plan Global de Sécurisation du Système d'Information).

En ce qui concerne les immobilisations financières, on observe une diminution au titre de l'article 50 (contrat de soutien à l'investissement) d'un montant de 144 796 €.

Profitant d'un taux d'emprunt avantageux avant la hausse de fin 2022, un nouvel emprunt de 1 500 000 € a été contracté pour financer la moitié du plan de rénovation des ailes des trois prochaines années. Sur 2022, l'association a débloqué 150 000€ concernant cet emprunt, et sur 2023, les 1 350 000€ restants.

L'établissement a poursuivi les remboursements des emprunts conformément aux échéanciers.

Les produits financiers représentent : 80 779 € en 2023 et pour rappel 14 870 € en 2022, en raison de :

- Augmentation du taux d'intérêt pour le Compte sur Livret du Crédit agricole de 0.05% à 0.50% au 01/08/2022, l'effet se répercutant significativement en 2023 pour une année pleine. + 33 874€
- Ouverture de 10 CAT pour 1 000 000€ avec la Société Générale en 07/2023, revenus VMP 2023 : +16 452 €
- Ouverture d'un CSL pour 1 000 000€ avec la Société Générale en 07/2023, intérêts 2023 : +12 346 €

Concernant la taxe d'habitation, une reprise de provision concernant 2022 (99 594€) et 2021 (97 165€) a été effectuée. En effet suite à la parution de l'article 16 de la loi de finance (LF 2020) instaurant la fin de la TH et suite à la réception d'un courrier des impôts du 21/12/2021 les Capucins ne sont plus redevables de la taxe d'habitation depuis 2021. Une charge à payer avait été constatée par prudence en 2022.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

L'Association LES CAPUCINS association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, respecte les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables applicables au jour de l'arrêté des comptes.

En application du décret 2003-1010 du 22 octobre 2003, relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements sociaux et médico-sociaux, il est établi :

- un bilan consolidé pour l'ensemble des activités des CAPUCINS
- un compte de résultat consolidé pour l'ensemble des activités des CAPUCINS

La notion de « consolidé » regroupe le SSR et les activités SLD et EHPAD.

Par courrier adressé le 23 août 2013, la direction a interrogé l'ARS afin de mettre en adéquation les dispositions comptables réglementaires et les règles de gestion de l'EPRD SSR, et les activités SLD et EHPAD. La Direction de l'ARS a émis une décision sur la séparation des activités de gérontologie à partir du 01.01.2019. Il a été procédé à la séparation des investissements (travaux), emprunts et placements concernant ces secteurs proportionnellement au nombre de lits suite à la nouvelle présentation comptable.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements comptables de l'ANC n°2018-06 et 2019-04 (médico-social).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

**Image fidèle**

**Comparabilité et permanence des méthodes**

**Continuité d'activité**

**Indépendance des exercices**

**Prudence**

**Régularité et sincérité**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes.

## **NOTES SUR LE BILAN**

---

### **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les règles comptables relatives aux actifs et amortissements par composants issus des règlements CRC 2000-10 et 2004-06 s'appliquent de manière obligatoire aux exercices ouverts depuis 2005. La mise en œuvre de ces nouvelles obligations entraîne une modification importante de la dotation aux amortissements et des plans pluriannuels de financement en cours.

Les dispositions comptables édictées dans l'avis n°2007-05 du 04 mai 2007 ont été mises en place, et le centre des CAPUCINS a opté pour des durées d'amortissement propres à chaque composant. De ce fait, la dotation aux amortissements du nouveau plateau technique a été comptabilisée selon cette méthode et amène à retraiter le résultat comptable.

En application du décret 92.776 du 31.07.1992, l'ensemble des achats de matières et fournitures des deux budgets est enregistré au débit des comptes 602 du compte de résultat SSR. Les consommations du compte de résultat SLD EHPAD font l'objet d'une écriture au débit du compte 602 par le crédit du compte de compensation.

La convention liant les CAPUCINS et la CARSAT a défini les obligations du Centre dans le domaine de l'entretien « en bon père de famille » du bâtiment. Les travaux engagés à ce titre sont comptabilisés en dépenses de fonctionnement ou investissements et financés par la provision pour travaux constituée annuellement.

Des précisions ont été apportées concernant la procédure d'immobilisation des acquisitions. Il a été arrêté les points suivants :

- Seules les acquisitions supérieures à 500 € HT pourront être immobilisées
- Les acquisitions composées de plusieurs éléments ne sont immobilisées que d'un seul tenant. Les éventuelles pièces de rechange seront comptabilisées en charge.

## **Amortissements**

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisations. Les amortissements sont calculés exclusivement de manière linéaire au *prorata temporis* de l'année d'acquisition.

Les durées ainsi appliquées sont les suivantes :

Logiciels et fonds documentaires	3 à 5 ans
Constructions	7 à 50 ans
Installations et agencements divers	5 à 20 ans
Matériel de transport	5 à 10 ans
Système d'information	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	1 à 10 ans
Matériel médical	1 à 10 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

## **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **Stocks**

Les stocks correspondent à des matières premières et fournitures non consommées à la date de la clôture. Ils sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition et par mesure de simplification, il est retenu le prix d'achat connu.

## **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

## **Fonds propres**

Les fonds propres comprennent les réserves statutaires et contractuelles, le report à nouveau, le résultat de l'exercice et des subventions d'investissement et les fonds dédiés liés au secteur médico-social.

### **Réserves statutaires et contractuelles**

Les subventions d'investissement non renouvelables antérieurement enregistrées en fonds associatifs totalisent 1 905 832,60€.

### **Report à nouveau**

Il est constitué des résultats (excédents ou déficits) cumulés de l'Association. Au 31 décembre 2023, ils représentent un solde créditeur de 294 246 € et les variations répondent aux différentes affectations de résultat décidées par le financeur.

## Résultat de l'exercice

Le résultat comptable de l'exercice est un excédent de 147 984 €. Il doit être retraité conformément à la réglementation afin de déterminer le résultat budgétaire à affecter. A l'issue de ce retraitement, la gestion de l'exercice 2023 dégage un excédent de 255 591 €.

## Subventions d'investissement

Elles correspondent aux montants reçus pour la réalisation de projets d'investissements. Pour l'année 2023, les subventions sont reprises proportionnellement aux amortissements pratiqués pour ces investissements.

De manière synthétique, les fonds propres varient de la manière suivante :

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Subventions d'investissement non renouvelables	1 905 832.60 €			1 905 832.60 €
Autres réserves investissements.	1 398 477.90 €			1 398 477.90 €
Excédents affectés à l'investissement	710 512.88 €			710 512.88 €
Réserve de compensation.	62 047.91 €			62 047.91 €
<b>Réserves statutaires ou contractuelles</b>	<b>3 251 251.77 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 251 251 .77€</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>- 275 988.35 €</b>	<b>805 905 €</b>	<b>- 235 670 €</b>	<b>294 246 €</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>459 011.85 €</b>	<b>112 281.89€</b>		<b>571.293.74 €</b>

## Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite qui provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers. L'ensemble des risques et charges ont été inscrits en provisions à hauteur des engagements probables à la clôture de l'exercice.

Provision pour risques et charges	
Provisions pour retraite concernant l'ensemble du personnel permanent présent à la clôture de l'exercice	2 320 008.35 €
Provisions pour immeuble permettant un renouvellement de l'actif immobilier	6 416 665. 23 €
Provisions sur divers projets : Hôpital 2007, dépenses hôtelières et service pédiatrique.	6 259 786 .70 €
<b>Total</b>	<b>14 996 460 .28 €</b>

## Fonds dédiés

Les financements reçus au titre de projets définis ont été provisionnés, et reclassés en fonds dédiés. La liste de ces fonds dédiés est détaillée ci-après :

### Détails des fonds dédiés au 31 12 2023

SSR	Initial	dotations	reprise	final
fonds dédiés dca	71 265,67	-	-	71 265,67
Fonds dédiés via trajectoire 2018	37 977,09			37 977,09
la tremblaye	62 661,00			62 661,00
le chillon	319 999,66	-	26 667,00	293 332,66
Fonds dédiés EAAR	121 678,46	64 216,00	-	185 894,46
Fonds dédiés La Mars 2018 (MAPES)	5 779,10	-	-	5 779,10
prestations informatiques	226 757,00	-	10 200,00	216 557,00
Fonds dédiés accessibilité ascenseur	9 156,00			9 156,00
Fonds dédiés redevance permis construire	10 160,00			10 160,00
fonds dédiés hôpital de jour adulte	1 081 269,00	44 544,00	-	1 125 813,00
Fonds dédiés TCA	-	160 000,00	-	160 000,00
Fonds dédiés art 80 transports sanitaires	182 389,00	110 237,00	-	292 626,00
fonds dédiés emae	109 780,00	-	16 579,00	93 201,00
Fonds dédiés opérations de modernisations	17 100,00	-	-	17 100,00
Fond dédié Ségur	-	24 171,05	-	24 171,05
<b>Total</b>	<b>2 255 971,98</b>	<b>403 168,05</b>	<b>53 446,00</b>	<b>2 605 694,03</b>

SLD	final	dotations	reprise	final
crédits formation 2017	450 000,00			450 000,00
Reliquat ségur 2023	-	64 266,00		64 266,00
Reliquat revalo point 2023	-	24 915,00		24 915,00
Mesure de rattrapage dotation médiane au lit 2023	-	171 484,00		171 484,00

EHPAD	final	dotations	reprise	final
Prov renouvellement EHPAD	449 397,00			449 397,00
Prime COVID Segur 2020	9 992,00			9 992,00

<b>montant total fonds dédiés</b>	<b>3 165 360,98</b>	<b>663 833,05</b>	<b>53 446,00</b>	<b>3 775 748,03</b>
-----------------------------------	---------------------	-------------------	------------------	---------------------

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

---

### Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont évalués à 36 849 161 € au titre de 2023 et correspondent aux éléments suivants :

Ventilation des produits d'exploitation	
Prestations de service	20 802 €
Produits des activités annexes	2 154 532 €
<b>Ventes et prestations de services, produits des activités annexes</b>	<b>2 175 334 €</b>
Fonds d'intervention Régional	314 700 €
Autres subventions et participation	517 788 €
<b>Subvention d'exploitation</b>	<b>832 488 €</b>
<b>Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges</b>	<b>385 755 €</b>
Dot. annuelle de financement	31 424 097 €
Forfait journalier	664 960 €
Tarif dépendance	1 161 117 €
Tarif journalier SLD	30 111 €
Autres remboursements de frais	21 166 €
Remboursement Promofaf FPC	149 321 €
Produits divers de gestion courante	4812 €
<b>Autres produits</b>	<b>33 455 584 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 849 161 €</b>
Prestations des budgets annexes (EHPAD, SLD,DCA,EAAR,MARS)	2 532 122 €

Les produits d'exploitation indiqués dans le compte de résultat n'incluent pas les prestations de budgets annexes, présentés en déduction des charges.

### Crédit d'impôt sur la Taxe sur les Salaires

Le CITS (Crédit d'impôt sur la Taxe sur les Salaires) ce chiffre à la fin de l'exercice 2023 à 76 732.56 €. Ce solde sera repris sur les exercices à venir en fonction du montant notifié par l'ARS à ce titre.

### Impôts sur les sociétés

Les produits financiers des comptes à terme et les impôts de 2023 ont été comptabilisés sur l'exercice.

Impôts sur les sociétés 2023 : 19 386€.

## AUTRES INFORMATIONS

---

## Engagements de retraite

Les engagements de retraite à la date de clôture de l'exercice ont été évalués à 2 320 008.35€. Ils sont comptabilisés au passif de l'association et font l'objet d'une mise à jour annuelle afin d'ajuster ces engagements.

Engagements provisionnés au 31/12/2022	Engagements provisionnés au 31/12/2023	Reprise de l'exercice
<b>2 495 905.96 €</b>	<b>2 320 008.35 €</b>	<b>175 897.61 €</b>

L'engagement calculé tient compte des paramètres suivants :

- L'ancienneté actuelle, l'ancienneté au terme de la carrière du salarié s'il reste dans l'association jusqu'à son départ à la retraite
- Le Taux d'actualisation financière : 1.81% (calculé sur la base du taux iBoxx).
- La Probabilité de survie : autrement appelé taux de mortalité, il indique le pourcentage de survie à 65 ans et varie selon le sexe et l'âge du salarié (INSEE).
- La probabilité de présence (ou turnover) : La probabilité de présence est calculée sur la base d'un taux de turnover calculé de la sorte : nombre de démissions sur effectif de l'année

Cela permet d'identifier par tranche d'âge un taux de rotation et par différence, un taux de présence :

Tranche d'âge	Taux de rotation	Taux de présence
0-24 ans	14,55%	85,45%
25-29 ans	9,07%	90,93%
30-34 ans	8,75%	91,25%
35-39 ans	7,11%	92,89%
40-44 ans	5,81%	94,19%
45-49 ans	4,73%	95,27%
50-54 ans	3,10%	96,90%
55-59 ans	2,15%	97,85%
+ 60 ans	0,51%	99,49%

La probabilité de présence est l'actualisation de ce taux en fonction de l'âge sur toute la durée restant à travailler au salarié jusqu'à son départ à la retraite.

Un indice de progression des salaires de 1.66% par an issu d'un calcul sur l'année 2023.

Enfin, le taux de charges est estimé à 53,31% pour l'année.

## **Honoraires du commissaire aux comptes**

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes annuels, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, de ceux facturés aux titres des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC).

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 est d'un montant de 12 300 € TTC.

## **Subventions d'investissements**

A la demande du financeur (médico-social), les subventions d'investissements ont été comptabilisées séparément dans les fonds propres et non plus en « Réserves statutaires ou contractuelles ».

Sur l'exercice 2023, la disposition sur le traitement des subventions devant être réalisé dans le cadre du nouveau règlement comptable ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 a été appliquée.

## **Garanties données ou reçues**

Les dettes garanties par des sûretés réelles au 31 décembre 2023 :

- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 7 741 263 €
- Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 1 697 560 €
- Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 6 397 139 €

# BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise: LES CAPUCINS CONSOLIDE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12		
Adresse de l'entreprise : B.P. 40329 49103 ANGERS CEDEX 02		Duré de l'exercice précédent* : 12		
Numéro de SIRET* : 3225050090017		Code APE:	Néant : *	
ACTIF	Brut 2023	Amort. et dépréciations 2023	Net 2023	Net 2022
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement				
Frais d'e recherche et de développement				
Conc., brev., lic., marq., proc. logic., droits et valeurs simi	551 048	421 341	129 707	75 351
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains				
Constructions	28 831 952	13 804 207	15 027 745	16 173 082
Install. tech., mat. et out. industriels	12 971 784	8 070 742	4 901 042	4 454 395
Autres	3 022 605	2 439 254	583 351	653 557
Immobilisations corporelles en cours	987 318		987 318	516 849
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2) :</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	290 792		290 792	435 588
<b>Total I</b>	<b>46 655 499</b>	<b>24 735 545</b>	<b>21 919 954</b>	<b>22 308 821</b>
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>				
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	402 761		402 761	361 027
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<b>Créances (3) :</b>				
Créances clients et comptes rattachés	3 282 506	50 024	3 232 482	2 877 186
Autres	1 306 074		1 306 074	1 456 572
<b>Capital souscrit - appelé, non versé</b>				
<b>Valeurs mobilières de placement :</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>13 342 827</b>		<b>13 342 827</b>	<b>12 065 723</b>
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	<b>72 799</b>		<b>72 799</b>	<b>11 517</b>
<b>Total II</b>	<b>18 406 967</b>	<b>50 024</b>	<b>18 356 944</b>	<b>16 772 025</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecart de conversion Actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV + V )</b>	<b>65 062 466</b>	<b>24 785 568</b>	<b>40 276 898</b>	<b>39 080 846</b>
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an (brut)				

## BILAN -PASSIF (avant répartition)

Désignation de l'entreprise: LES CAPUCINS CONSOLIDE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12	
Adresse de l'entreprise : B.P. 40329 49103 ANGERS CEDEX 02		Duré de l'exercice précédent* : 12	
Numéro de SIRET* : 3225050090017		Code APE:	Néant : *
PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital [dont versé .....]			
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres	4 076 871		4 076 871
Report à nouveau	294 246		-275 988
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>147 984</b>		<b>570 235</b>
Subventions d'investissement	571 294		459 012
Provisions réglementées			
<b>TOTAL I</b>	<b>5 090 395</b>		<b>4 830 130</b>
<b>PROVISIONS pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	37 740		
Provisions pour charges	18 772 208		18 173 899
<b>TOTAL II</b>	<b>18 809 949</b>		<b>18 173 899</b>
<b>DETTES (1)</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 741 263		7 485 485
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 697 560		1 646 256
Dettes fiscales et sociales	6 397 139		6 268 213
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	512 806		664 263
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)	27 786		12 600
<b>TOTAL III</b>	<b>16 376 554</b>		<b>16 076 818</b>
<b>Ecart de conversion Passif (IV)</b>			
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV )</b>	<b>40 276 898</b>		<b>39 080 846</b>
(1) Dont à plus d'un an	Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			

# COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Désignation de l'entreprise: LES CAPUCINS CONSOLIDE	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : B.P. 40329 49103 ANGERS CEDEX 02	Durée de l'exercice précédent* : 12
Numéro de SIRET* : 3225050090017	Code APE: Néant :*

CONSOLIDE	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	4 847 760	4 565 716
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>4 847 760</b>	<b>4 565 716</b>
dont à l'exportation : ...		
Production stockée		
Production immobilisée	33 280 285	32 517 589
Subventions d'exploitation	832 488	460 187
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	385 755	343 850
Autres produits	175 299	226 641

<b>Total I</b>	<b>39 521 587</b>	<b>38 113 984</b>
----------------	-------------------	-------------------

## Charges d'exploitation :

Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 142 518	2 837 447
Variation de stock	-41 734	-80 624
Autres achats et charges externes	5 866 143	4 352 263
Impôts, taxes et versements assimilés	1 915 472	2 178 420
Salaires et traitements	16 331 067	15 782 495
Charges sociales	6 478 628	6 733 705
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 119 789	2 011 212
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	20 275	12 681
Dotations aux provisions	402 400	1 066 579
Autres charges	185 775	155 682

<b>Total II</b>	<b>36 420 333</b>	<b>35 049 860</b>
-----------------	-------------------	-------------------

<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>3 101 254</b>	<b>3 064 125</b>
--	------------------	------------------

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV	2 258 613	2 178 018

## Produits financiers :

De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	80 779	14 871
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		

<b>Total V</b>	<b>80 779</b>	<b>14 871</b>
----------------	---------------	---------------

## Charges financières :

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	218 634	238 790
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		

<b>Total VI</b>	<b>218 634</b>	<b>238 790</b>
-----------------	----------------	----------------

<b>2. RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>-137 855</b>	<b>-223 919</b>
---	-----------------	-----------------

# COMPTE DE RESULTAT suite (en liste)

Désignation de l'entreprise: LES CAPUCINS CONSOLIDE	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
---	--

Adresse de l'entreprise : B.P. 40329 49103 ANGERS CEDEX 02		Duré de l'exercice précédent* : 12	
Numéro de SIRET* : 3225050090017		Code APE: Néant :*	
<b>CONSOLIDE</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>	
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts ( I - II + III - IV + V - VI )</b>	<b>704 786</b>	<b>662 187</b>	
<b>Produits exceptionnels :</b>			
Sur opérations de gestion	5 678		
Sur opérations en capital	129 969	118 462	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
<b>Total VII</b>	<b>135 647</b>	<b>118 462</b>	
<b>Charges exceptionnelles :</b>			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital	461		
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges	672 601	207 116	
<b>Total VIII</b>	<b>673 063</b>	<b>207 116</b>	
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>-537 416</b>	<b>-88 654</b>	
<b>Participation des salariés aux résultats ( IX )</b>			
<b>Impôts sur les bénéfices ( X )</b>	<b>19 386</b>	<b>3 298</b>	
<b>Total des produits ( I + III + V + VII )</b>	<b>39 738 013</b>	<b>38 247 317</b>	
<b>Total des charges ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>39 590 029</b>	<b>37 677 082</b>	
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>147 984</b>	<b>570 235</b>	